

Sud éducation 34

Solidaires
L'intersyndicale

L'école n'est pas une entreprise ! L'éducation n'est pas une marchandise !



✉ 23, rue Lakanal 34090 Montpellier @ syndicat@sudeducation34.org ☎ 04 67 02 10 32

Montpellier, le 22 novembre 2018

UN AN APRÈS : QUEL BILAN POUR LE DISPOSITIF DES POSTES DÉDOUBLÉS ?

Il n'y a toujours pas de texte de cadrage national de ce dispositif ; chaque département a établi ses propres règles... en fonction de priorités tout à fait discutables.

LE RECRUTEMENT SUR POSTES À EXIGENCES PARTICULIÈRES (PEP)

Dans le département de l'Hérault, les postes d'adjoints classiques ont été transformés en Postes à Exigences Particulières (PEP), excluant du mouvement une grande partie des collègues par le passage devant commission et habilitation. Cette décision du DASEN a été [contestée par notre organisation syndicale qui a d'ailleurs déposé un recours contre la circulaire instaurant des PEP pour les classes dédoublées en CP/CE1 en REP/REP+](#).

L'ensemble de la mise en place de ce dispositif a été absurde et problématique :

- la fiche de poste est parvenue aux candidats extrêmement tard, un ou deux jours avant les premiers entretiens. Il a donc fallu se rendre à ces entretiens en ignorant ce qui était recherché par les jurys.
- ces entretiens ont parfois été vécus comme infantilisants, voire humiliants : des collègues avec plus de 10 ans d'expérience en CP ont été écartés.
- devoir prouver qu'on est capable d'enseigner devant 12 élèves est inépte, surtout quand cela fait des années que l'on enseigne devant un plus grand nombre, avec succès...

CONFUSION ET OPACITÉ DANS LE RECRUTEMENT

L'administration a reporté toutes les contestations et questions des syndicats aux réunions suivantes (CAPD, GT) jusqu'à ce que le calendrier impose la publication de la circulaire du mouvement, sans avoir pu discuter des points problématiques...

Pour les postes non attribués à l'issue du premier mouvement : il n'y a pas eu de rappel à candidature auprès des enseignants « habilités » par les commissions. Chaque circonscription a contacté personnellement les collègues qu'elle souhaitait mettre en poste, sans avertir les autres de la procédure à suivre pour se signaler. Ces postes ont donc été attribués dans la plus grande opacité, par le réseau des IEN, hors de toute transparence et connaissance de l'ensemble des collègues susceptibles de postuler.

CONSÉQUENCES DES PEP DANS LES ÉCOLES

Les équipes enseignantes sont désormais scindées en deux groupes distincts, elles ne peuvent plus gérer la répartition des classes, les organisations pédagogiques particulières librement : classes de cycle, doubles niveaux, suivis de cohortes...

Il est devenu impossible pour les enseignants affectés sur un support de poste dédoublé d'évoluer dans leur propre école : prendre une classe de CE2 ou de cycle 3, changer de binôme en cas de difficulté... La seule solution est de participer au mouvement, avec toutes les difficultés que l'on sait.

TENSIONS / PRESSIONS / ORIENTATIONS PÉDAGOGIQUES

Lorsque le manque de locaux disponibles constraint les collègues à co-enseigner, ce « mariage forcé » peut aboutir à une dégradation des conditions de travail : problèmes d'organisation pédagogique, relations difficiles, sentiment d'être piégé dans le dispositif...

À Montpellier Nord, en juillet, l'IEN a tenté d'imposer un protocole de lecture expérimental de l'association « Agir pour l'école », reniant toute liberté pédagogique aux enseignants titulaires d'un CP à 12. L'action collective et syndicale a fait reculer l'institution.

Les évaluations nationales hors de propos, hors de portée des élèves entrants en CP, existent à la seule fin de prouver de façon incontestable les progrès en fin d'année, et surtout dans les dispositifs dédoublés.

Enfin, le ministère n'a pas hésité à « recommander » vivement 5 manuels d'apprentissage de la lecture, au mépris de la compétence professionnelle des enseignants !

UN DISPOSITIF MIS EN PLACE À MOYENS CONSTANTS

Le ministre impose la mise en œuvre d'un dispositif très lourd sans aucune augmentation budgétaire...

Concernant les locaux par exemple, les mairies ont dû réagir en urgence pour aménager les écoles quand c'était possible : pas de salles disponibles = 24 à 26 élèves + 2 enseignants dans une classe.

Concernant la carte scolaire, cette annonce s'est faite à moyens constants : 2 fois plus d'enseignants en CP et CE1 en REP+ et REP = des fermetures de classes en maternelles, dans le rural, dans le cycle 3.

NOUS REVENDIQUONS

- la fin du profilage pour les postes du dispositif dédoublé : pas de dossier, d'entretien, d'habilitation, d'inscription dans le vivier.

- la transparence et attribution au barème, comme pour les autres postes.

- la fin de l'intitulé spécifique du support de poste, pour le rendre accessible à tous : pas de poste « CP à 12 », ni « CE1 à 12 » dans le cahier des postes du mouvement.